

# VIVRE À ETALLE 59

BULLETIN COMMUNAL - JANVIER 2021



Bonne année 2021

Votre bulletin communal est imprimé sur du papier recyclé  
Editeur responsable: Administration communale d'Etalle

## EDITO

2020 a été une année de crise sanitaire dont l'ampleur mondiale a suscité énormément de questions, de craintes, d'angoisses non seulement auprès de toute la population, mais également à tout niveau de pouvoir. Avec toutes les mesures contraignantes pour lutter contre ce virus, surtout en cette période de fêtes de fin d'année, il est compliqué de ne pas céder à une certaine morosité.

Nous n'avons pas de solution miracle à proposer face à ces difficultés. Nous devons garder espoir et confiance envers toutes les personnes qui se dévouent au jour le jour afin de soigner les plus atteints par ce virus, qui se consacrent à la recherche d'antidotes et de vaccins ainsi qu'à tous les services et personnes qui sont à l'écoute de chacun de nous. Certains points de contact sont d'ailleurs repris dans ce nouveau document de «Vivre à Etalle».

Au niveau communal, nous sommes déterminés, dans la mesure de nos

compétences et de nos moyens, à participer à cet effort pour que chacun d'entre nous puisse continuer à trouver sa place.

Vivre en beauté, c'est vivre avec son cœur  
Aller de l'avant, c'est arrêter d'avoir peur  
Car à chaque moment, se rattache un bonheur

Vivre en beauté, c'est vivre avec son corps  
Le garder sain en dedans, beau en dehors  
Ne jamais abdiquer devant un effort  
Vivre en beauté, c'est donner un coup de pouce

A ceux qui ne croient plus que la vie peut être douce

Et qu'il y a toujours quelqu'un à la rescousse

Vivre en beauté, c'est vivre avec amour  
Savoir donner sans rien attendre en retour  
Car où que l'on soit à l'aube du jour  
Il y a toujours quelqu'un à qui dire bonjour

Dans cet esprit, nous vous souhaitons à toutes et tous une agréable année 2021.

Bonne lecture,

LE COLLÈGE COMMUNAL

### AMINISTRATION

- 01 Quelques chiffres de 2020 p.3
- 02 Job étudiant p.4
- 03 Brèves communales p.5
- 04 Mérites communaux p.6-7
- 05 Commerce local et équitable p.10

### MOBILITÉ & TRAVAUX

- 06 Co-voiturage à Etalle p.9
- 07 Règles de circulation sur le Ravel p.10
- 08 Travaux en cours p.10-11

### SANTÉ

- 09 Aides liées au Coronavirus p.12-13

### ENVIRONNEMENT

- 10 Convention des maires p.14-15
- 11 Grand nettoyage de Printemps p.15
- 12 Calendrier des déchets p.16-17

### DOSSIER SPECIAL

- 13 Quelles mesures en faveur du logement p.18-19
- 14 Permis d'urbanisme p.20-21
- 15 Quickscan, l'outil énergétique p.21
- 16 Economisez sur vos frais de chauffage p.22
- 17 Walloreno p.23
- 18 Démarches en cas de déménagement p.24
- 19 Primes liées au logement p.25-28
- 20 Autonomie des seniors p.29

### SOLIDARITÉ

- 21 Campagne des files de paix p.30
- 22 L'épi nouveau est né p.31

### JEUNESSE

- 23 Plaines et stages p.33

### CULTURE & TOURISME

- 24 Syndicat d'initiative d'Etalle p.34
- 25 #Lisezvouslebelge p.35

# 01

## QUELQUES CHIFFRES DE 2020

Ci-dessous, quelques chiffres qui concernent notre population et qui ont marqué 2020:



1

CENTENAIRE



1

NOCE DE DIAMANT



8

NOCES D'OR



10

MARIAGES



25

COHABITATIONS LÉGALES



48

NAISSANCES



265

NOUVEAUX HABITANTS



555

ÉLÈVES MATERNELLES & PRIMAIRES



5938

NOMBRE D'HABITANTS

Comme chaque année, la commune recrute des jeunes d'Etalle pour travailler au service travaux et/ou aux plaines communales durant la période des vacances scolaires.

### CONDITIONS

Ces jeunes doivent avoir 16 ans au moins au jour de l'engagement.

### SERVICES TRAVAUX

S'agissant de l'atelier communal, les priorités d'engagement se rapportent à la date de candidature.

Votre candidature est à adresser par courrier à l'Administration communale (15 rue du Moulin, 6740 Etalle) ou par email à [brigitte.parfondry@publilink.be](mailto:brigitte.parfondry@publilink.be). Pour plus de renseignements, contactez l'accueil au 063/45.51.74.

### PLAINES COMMUNALES

Les priorités d'engagement se rapportent à la date de candidature et à l'expérience dans l'encadrement et l'animation d'enfants.

Être titulaire d'un brevet d'animateur constitue un atout.

Votre candidature est à adresser par courrier ou par email à Nicolas Bauduin, 15 rue du Moulin, 6740 Etalle - [stabulaccueil@hotmail.be](mailto:stabulaccueil@hotmail.be), pour le 31 mars 2021, les entretiens d'embauche ayant lieu au courant du mois d'avril.

Votre CV devra préciser vos coordonnées complètes, votre formation/expérience, vos compétences et centres d'intérêts. Il devra également être accompagné d'une lettre de motivation.

Pour plus de renseignements, contactez Nicolas Bauduin au 063/450114 ou au 0495/458012.

### PLUS D'INFOS:

Administration communale d'Etalle  
15, rue du moulin - 6740 Etalle  
063/45.51.74

## 03

## BRÈVES COMMUNALES

**RELEVÉ D'EAU 2020**

**RAPPEL :** Vous avez reçu à la mi-décembre le formulaire pour effectuer votre relevé d'eau pour l'année 2020. N'oubliez pas de compléter ce dernier et de le déposer à l'administration communale pour le 10 janvier au plus tard. Une boîte est à votre disposition dans le couloir. Vous pouvez également communiquer votre index d'eau par email : [wilma.ehmann@publilink.be](mailto:wilma.ehmann@publilink.be). Étant donné le nombre important d'emails qui sera reçu, aucun accusé de réception ne sera envoyé.

**PERMIS DE PECHE**

À partir de 2021, la délivrance des permis de pêche ne se fera plus dans les bureaux de poste mais uniquement en ligne, sur le site [www.permisdepeche.be](http://www.permisdepeche.be). Ce site est conçu pour être simple d'utilisation. Si un pêcheur ne possède pas d'outil informatique ou de moyens de paiement en ligne, la transaction peut être réalisée par un tiers. Ainsi, un ami ou un membre de la famille du pêcheur amateur pourrait entreprendre la démarche et lui obtenir le permis.

**GRIPPE AVIAIRE**

À l'heure de l'impression du présent bulletin communal, des mesures de prévention étaient demandées aux propriétaires particuliers de volaille (familles qui élèvent quelques poulets dans le jardin, amateurs d'oiseaux, colombophiles).

L'objectif des mesures est en premier lieu de protéger au maximum vos animaux contre la grippe aviaire. Cette maladie des oiseaux est très contagieuse, douloureuse et mortelle pour ces animaux.

Le virus de la grippe aviaire se transmet facilement par contact avec des oiseaux sauvages ou avec leurs excréments. Les mesures préventives visent à garder les oiseaux sauvages hors de votre poulailler.

Renseignez-vous sur le maintien ou non de ces mesures via le site de l'AFSCA : [www.favv-afsca.fgov.be](http://www.favv-afsca.fgov.be)

L'AFSCA souligne qu'il n'y a aucun risque en ce qui concerne la consommation de viande de volaille et d'oeufs. Vous pouvez donc continuer à utiliser les oeufs de vos animaux sans aucun problème!

## MÉRITES COMMUNAUX

## APPEL À CANDIDATURES

Les candidatures pour la distinction communale et les mérites communaux doivent être déposées pour le 31 janvier 2021 auprès de l'Administration communale. Les distinctions attribuées en 2021 concernent donc des actions remarquables réalisées en 2020. Elles doivent mentionner les coordonnées du/des nominé(s), le mérite concerné, une explication motivant la candidature ainsi que les coordonnées de la/des personne(s) faisant la proposition.

## DISTINCTION COMMUNALE

La distinction communale est décernée à une personne ou à un comité ayant fait une action remarquable sur le plan communal ou ayant fait une action remarquable promotionnant la commune à l'extérieur de celle-ci ; ou encore, à une personne ou à un comité ayant un lien avec la commune et ayant réalisé une action remarquable.

## MÉRITE SPORTIF

1. Le mérite sportif est décerné pour une activité sportive remarquable à un club dont le siège social est situé sur le

territoire de la commune, ou à une personne domiciliée dans la commune depuis douze mois au moins ou ayant été domiciliée durant un minimum de cinq années dans la commune.

2. Le mérite sportif, peut également être décerné à un dirigeant ou à un groupe de dirigeants, domiciliés dans la commune, jugés particulièrement méritants, pour une activité menée au cours d'une période de dix années minimum, sous le régime exclusif du bénévolat.

MÉRITE CULTUREL  
ET ARTISTIQUE

Le mérite culturel et artistique est décerné à une personne ou à un comité ayant un lien avec la commune et :

- ayant obtenu une reconnaissance artistique ou culturelle,
- ayant créé une oeuvre marquante dans le domaine artistique ou culturel,
- ayant obtenu un premier rang ou une mention d'excellence lors d'un concours national ou international organisé par les fédérations ou associations reconnues officielles.

## MÉRITES COMMUNAUX

Formulaire à renvoyer à l'administration communale avant le 31 janvier 2021  
15, rue du Moulin, 6740 Etalle - anne-marie.dourte@publilink.be

### VOS COORDONNÉES

Nom & Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

### MÉRITE CONCERNÉ:

Distinction communale  Mérite sportif  Mérite culturel & artistique

### QUI SOUHAITEZ-VOUS NOMINER ?

.....

.....

### COORDONNÉES DU NOMINÉ

Adresse :

.....

.....

Téléphone : .....

Mail: .....

### POUR QUELLES RAISONS ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## ETALLE SOUTIENT LE COMMERCE LOCAL ET ÉQUITABLE

Votre commune s'est engagée, par la voie de son Conseil communal, à soutenir un commerce local, respectueux des circuits courts, et à promouvoir le développement d'un commerce équitable avec les pays tiers.

Pour ce faire, elle soutient l'usage de produits locaux issus de l'agriculture durable et, pour certains produits spécifiques, ceux du commerce équitable, au sein de son administration.

Cette vision équilibrée et participant à la diminution de nos émissions CO2 sur notre territoire, nous souhaitons la partager et la diffuser auprès de nos acteurs économiques stabulois sous le principe, essentiel et nécessaire, d'une adhésion volontaire.

### PLUS D'INFOS

Vous êtes un acteur économique d'Etalle et vous souhaiteriez en savoir plus sur la démarche ? N'hésitez pas à prendre contact avec Mélissa Hanus: [melissa.hanus@etalle.be](mailto:melissa.hanus@etalle.be)

## CO-VOITURAGE À ETALLE

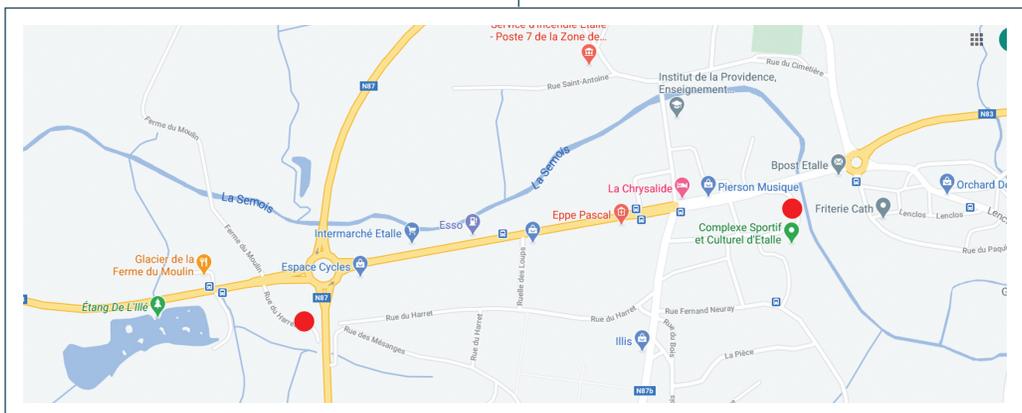
### APERÇU DES ZONES DE CO-VOITURAGE À ETALLE

Vous organisez des trajets de co-voiturage avec des collègues pour vous rendre au travail, et vous rejoignez par Etalle ?

N'oubliez pas les zones de parking prévues à cet effet (voir points rouges sur la carte) :

- Parking de la rue des Ecoles à Etalle (près du complexe sportif);
- Parking de la rue du Moulin (en face de la ferme du Moulin) en direction de Sainte-Marie.

**RAPPEL:** Le parking à proximité de la Maison médicale ne peut pas être utilisé comme aire de co-voiturage.



## RÈGLES DE CIRCULATION SUR LE RAVEL & LES CHEMINS RÉSERVÉS

### RESPECT DU CODE DE LA ROUTE.

Les chemins réservés aux usagers lents, non motorisés, sont des voies publiques régies par la législation routière : il convient donc de se conformer à la signalisation en place, de ralentir voire de s'arrêter lors du croisement avec des routes, d'adapter sa vitesse en fonction des autres usagers, etc.

### PRINCIPE DE CONVIVIALITÉ.

Ces chemins réservés dont le RAVeL sont destinés à TOUT usager lent. Le maître mot est donc la convivialité pour un partage optimal de cette voirie.

### RÈGLES COMPORTEMENTALES SPÉCIFIQUES.

Les usagers de ces chemins ne peuvent se mettre mutuellement en danger ni se gêner. Ils doivent redoubler de prudence en présence d'enfants et ne peuvent entraver la circulation sans nécessité. Alors que les piétons autorisés à emprunter une piste cyclable, doivent céder le passage aux cyclistes et cyclomotoristes, les usagers sont à égalité sur un Chemin réservé et ils ne peuvent se mettre en danger mutuellement. En outre, les jeux y sont autorisés. Les usagers les plus

faibles sont donc protégés légalement contre les excès des cyclistes pressés. Mais cela ne veut pas dire qu'ils peuvent entraver la circulation. Le non-respect de cet article 22quinquies constitue une infraction de 3ème degré. Notons également que l'article 40 désigne comme infraction du 3ème degré le fait, pour un conducteur sur la voie publique, d'avoir mis en danger un piéton qui se trouvait sur un Chemin réservé signalé par les signaux F99a et F99b.

### COMMENT CIRCULER SUR UN CHEMIN RÉSERVÉ ?

Le principe, lorsque l'on circule sur ces voies, est de se croiser à droite et de dépasser par la gauche. Lorsqu'il est fait usage du signal réservant à chaque catégorie d'usagers une partie du chemin (F99b), les usagers empruntent la partie du chemin qui leur est désignée. Ils peuvent toutefois circuler sur l'autre partie à condition de céder le passage aux usagers qui s'y trouvent régulièrement. Le non-respect de cette règle est une infraction de 3ème degré.

L'article 22quinquies prescrit une limitation de la vitesse à 30 km/h pour tous les types d'usagers qui le fréquentent.

08

TRAVAUX EN COURS

1.



3.

1. & 2. AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE DE CHANTEMELLE

3. RÉFECTION DU BARRAGE DE L'ÉTANG DE MONTAUBAN. UNE COLLABORATION DE LA COMMUNE ET DU SERVICE COURS D'EAU PROVINCIAL.

4. RÉNOVATION INTÉRIEURE DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL D'ETALLE

4.



2.



## AIDES LIÉES AU CORONAVIRUS

**INDEMNITÉ FORFAITAIRE EAU.**

La date limite quant à la demande d'indemnité forfaitaire Eau était initialement prévue le 31 octobre 2020.

Néanmoins, face au rebond et à l'aggravation de la situation sanitaire, le gouvernement wallon a décidé de prolonger les mesures relatives à l'indemnité forfaitaire Eau et ce jusqu'au 30 mai 2021. Pour des raisons de facilité de compréhension, nous allons qualifier cette nouvelle mesure de «2<sup>ème</sup> vague».

Quelles sont les conditions de cette 2<sup>ème</sup> vague ?

Les conditions sont en tout point identiques à la 1<sup>ère</sup> vague :

- Les bénéficiaires sont toujours uniquement les personnes ayant été au chômage temporaire (même partiel) dans le cadre de la Crise du Covid-19. Les conditions d'octroi de cette indemnité restent inchangées !
- La preuve de chômage sera toujours l'attestation délivrée par les organismes payeurs ;

- La 2<sup>ème</sup> vague commence au 1<sup>er</sup> novembre 2020 et se terminera le 30 mai 2021.

Néanmoins, les ménages ayant déjà reçu l'indemnité de 40 euros pourront l'obtenir à nouveau si le chômage temporaire d'un membre du ménage a perduré au-delà du 1<sup>er</sup> novembre 2020 ou si un membre du ménage est à nouveau en chômage temporaire durant cette période.

**SOUTIEN FINANCIER**

Le coronavirus n'a pas seulement un impact important sur notre santé mais aussi sur d'autres aspects de notre vie. Vous avez des difficultés à payer vos factures ? Vous êtes indépendant et avez besoin de soutien?

Consultez le site : [www.info-coronavirus.be/fr/je-recherche-du-soutien](http://www.info-coronavirus.be/fr/je-recherche-du-soutien).

Vous y trouverez tous les conseils utiles ainsi que les contacts des organismes ressources vers lesquels vous pouvez vous pencher.

## SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Lors d'une crise telle que celle du Covid-19, il est normal de se sentir stressé, désorienté, angoissé, abattu ou en colère. Ne laissez pas vos émotions vous ronger.

Il existe diverses organisations qui peuvent vous aider. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des possibilités auxquelles vous pouvez faire appel.

**Télé-accueil** : Numéro pour les personnes qui ont besoin de quelqu'un à qui parler. Appelez le 107 ou contactez Télé-accueil via [www.tele-accueil.be](http://www.tele-accueil.be)

**Ecoute enfants** : Numéro d'appel gratuit pour les enfants et les adolescents accessible de 10h à minuit tous les jours. Appelez le 103.

**Prévention Suicide** : Numéro d'appel gratuit 24h/24, tous les jours. Appelez le 0800 32 123 ou visitez le site: [www.preventionsuicide.be](http://www.preventionsuicide.be)

**Violences conjugales** : Numéro d'appel gratuit pour les victimes de violences conjugales, 24h/24, tous les jours. Appelez le 0800 30 030 ou visitez le site: [www.ecouteviolenceconjugale.be](http://www.ecouteviolenceconjugale.be)

**SOS parents** : Numéro d'appel (au tarif habituel) pour les parents épuisés et/ou

stressés de 8h à 20h, tous les jours pendant la période des mesures. Appelez le 0471 414 333

**Praxis** : Praxis aide les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales. Visitez leur site web pour plus d'informations. [www.asblpraxis.be](http://www.asblpraxis.be)

**SOS enfants FWB** : Si vous connaissez un enfant victime de maltraitements physiques ou psychologiques, n'hésitez pas à agir, par exemple en téléphonant à l'équipe SOS Enfants de votre région : 061 22 24 60.

**Pour les seniors** : Respect Seniors vous aide au numéro 0800 30 330. Les seniors vivant difficilement la coupure avec la famille peuvent rejoindre le groupe de paroles virtuel. Inscription gratuite sur le site [www.virtuhelp.be](http://www.virtuhelp.be).

**Infordrogues** : Pour des conseils liés à la problématique des drogues, contactez Infor-drogues au 02 227 52 52. Plus d'infos sur [www.infordrogues.be](http://www.infordrogues.be)

**Faire Front Covid-19** : Une ligne d'écoute pour les proches des personnes malades ou isolées durant la crise du Covid-19 est accessible au 0800 20 440 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 17h à 19h ainsi que samedi et dimanche de 17h à 21h.

Plus d'infos : [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be).

## PLAN D' ACTIONS CONVENTION DES MAIRES DE LA COMMUNE D'ETALLE

En novembre 2020, le Conseil communal d'Etalle a adopté son plan d'actions «Convention des Maires» et est ainsi entré pour la première fois dans une politique locale en faveur du climat.

La finalisation de ce plan d'actions est l'aboutissement d'une année de travail aux côtés des membres du Comité de pilotage Convention des Maires ainsi que du Collège communal.

Quand on aborde la problématique climatique, il est souvent difficile de pouvoir quantifier dans quelle mesure nos propres politiques environnementales ont déjà pu contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Avec ce catalogue d'actions en faveur du climat, Etalle dispose désormais d'objectifs en termes de réduction d'émissions de CO2 par projet initié et dépasse même les injonctions européennes en se fixant, dans les 10 ans, une diminution de ses émissions de CO2 de 50 %.

Il va de soi qu'Etalle, commune réputée pour son cadre naturel, ne démarre pas sa politique climatique sans aucune base.

Nombreux ont été les projets qui ont déjà été initiés jusqu'à présent en faveur du traitement des eaux, de la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

Parallèlement, de nombreux projets sont mis en place quotidiennement par les habitants de la Commune ou par les associations. Entre les rénovations du bâti par les habitants, le recours de plus en plus fréquent à la mobilité douce ou au télétravail, les comportements éco-responsables pour diminuer les consommations de chauffage ou d'électricité, etc., bref chaque geste pourrait faire l'objet d'une valorisation positive en termes de diminution de nos gaz à effet de serre sur le territoire communal.

Parmi ces efforts pluriels, la Convention des Maires nous donne désormais un cap. Celui-ci est nécessaire pour tenter, dans une certaine mesure, de quantifier les économies de CO2 que la Commune et l'ensemble de ses habitants mettent en oeuvre pour agir pour le climat.

## 11

GRAND NETTOYAGE  
DE PRINTEMPS

Cette quantification permet à la fois d'objectiver notre situation actuelle mais aussi de nous donner des objectifs ambitieux et adaptés à nos réalités stabuloises en termes de territoire, de démographie, de ressources humaines et financières.

Parmi les projets possibles, nous retrouvons des projets d'isolation du bâti, de promotion des économies d'énergie auprès des citoyens, des actions en faveur de la mobilité douce, la promotion de l'usage du vélo, la production d'énergie verte, la promotion du travail à distance, du co-working et du co-voiturage, etc., et ce ne sont ici qu'un aperçu des types de projets que nous pouvons initier ensemble durant les prochaines années.



ETALLE 2030 - CHANGEMENT D'ÈRE

En adoptant son plan d'actions pour l'énergie durable et le climat, la Commune d'Etalle entre dans la campagne « Etalle 2030, changement d'ère ».

Le Grand Nettoyage de Printemps est une mobilisation qui vise à sensibiliser les citoyens à la problématique de la propreté publique afin de rendre nos lieux de vie et notre environnement quotidien plus propres. Cette action, coordonnée par l'ASBL wallonne Bewapp, aura lieu, sauf contre-indication sanitaire, les 25, 26, 27 et 28 mars 2021.

Les inscriptions à cette action se font désormais uniquement en ligne sur le site de Bewapp et ce, à partir de début février. Il s'agit d'une marche à suivre afin de faciliter le reporting statistique des déchets ramassés. L'inscription sur le site permet de réserver un territoire à nettoyer et de commander le matériel nécessaire pour votre équipe de nettoyage. Bien sûr, l'administration communale reste à votre disposition si vous ne disposez pas du matériel informatique pour vous inscrire en ligne. Pour ce faire, n'hésitez pas à prendre contact avec votre administration communale pour le 1<sup>er</sup> mars au plus tard ([melissa.hanus@etalle.be](mailto:melissa.hanus@etalle.be)).

Encore bravo à tous les bénévoles et les associations pour leur implication dans cette grande action de nettoyage de nos rues communales.

## CALENDRIER DES DECHETS

## NOUVEAU TRI POUR LES LANGES

Un changement dans le tri de vos déchets est applicable à partir du 1er janvier 2021 : les langes ne sont plus à mettre dans le sac des déchets organiques (sacs blancs) mais dans le sac des déchets résiduels (sacs gris) !.

**Les langes sont à jeter dans les déchets résiduels... Car dans les déchets organiques, c'est zéro plastique !**

Aujourd'hui, les langes sont composés de plastique ! Ces dernières années, la composition des langes (au niveau des absorbants) a fortement évolué. Les fabricants ont en effet remplacé la cellulose (matière naturelle biodégradable) par des matières plastiques super absorbantes (non biodégradables). Si, auparavant, il y avait un intérêt à jeter les langes dans les déchets organiques, aujourd'hui ce n'est plus du tout le cas, bien au contraire.

**Pour le compost, c'est important**

Nos déchets organiques (restes de repas, épluchures, petits déchets de jardin, essuie-tout, papiers et cartons souillés par de la nourriture...) sont en effet biométhana-

lisés et transformés en compost. Ce compost est utilisé en agriculture pour enrichir la terre. IDELUX Environnement souhaite que ce compost soit le plus pur possible afin de préserver les sols. Pour arriver à un compost exempt de plastique, la seule solution 100 % efficace reste un « tri à la source », c'est-à-dire chez nous.

## CALENDRIER DES DECHETS

Le calendrier ci-contre n'aura cours que jusque septembre 2021.

A partir du 4 octobre 2021, un nouveau sac bleu P+MC (emballages Plastiques, emballages Métalliques, Cartons à boissons) sera mis en application par l'Intercommunale Idélux Environnement. Un détail de ce nouveau système ainsi que la suite du calendrier des déchets vous seront présentés dans des communications ultérieures.

A noter que l'expérience pilote de reprise des canettes via la machine située à l'atelier communal, se terminera fin juin 2021

# CALENDRIER

## JANVIER - SEPTEMBRE 2021

- ◆ Papiers & cartons
- ◆ Métaux
- ★ Encombrants
- ◆ Collecte sélective des déchets ménagers
- Accès à la machine de reprise des canettes

### JANVIER

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
				1	2	3
★ 4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

### FEVRIER

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

### MARS

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
★ 1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### AVRIL

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

### MAI

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
					1	2
★ 3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

### JUIN

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

### JUILLET

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
			1	2	3	4
★ 5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

### AOUT

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

### SEPTEMBRE

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
		1	2	3	4	5
★ 6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

## ETALLE, QUELLES MESURES EN FAVEUR DU LOGEMENT ?

### LE PCAR DE FERGENWEZ

Se loger constitue souvent un moment charnière dans la vie d'une personne, d'un couple ou d'une famille.

À Etalle, a été poursuivi durant cette législature un projet de longue haleine en faveur de l'aide à l'acquisition de la propriété pour les jeunes : le PCAR (Plan communal d'aménagement en révision du plan de secteur) dit de « Fergenwez ».

Ce plan communal a vu sa première phase aboutir durant le second semestre 2020 avec la vente du dernier lot de terrain du nouveau lotissement « À Mouche d'Etthe » situé à la jonction entre la rue de Virton et la rue du Harrêt à Etalle.

Les terrains sis sur ce lotissement pour des habitations familiales sont au nombre de 36. Leur surface varie entre 286 m<sup>2</sup> et 850 m<sup>2</sup>, de manière à répondre aux besoins et attentes de ménages multiples.

L'administration communale d'Etalle, propriétaire de ces terrains, a donc

◇ vendu, à prix coûtant, chacun des lots de la phase 1 du PCAR, dits de Mouche d'Etthe, aux candidats-proprétaires qui rentraient dans les conditions établies par le Conseil communal, à savoir :

- ◇ être âgé d'au moins 18 ans et ne pas être propriétaire,
- ◇ s'engager à construire sur le terrain acquis une maison d'habitation dans les deux ans à partir de la signature de l'acte d'achat du terrain et la maison devra être habitée dans les quatre ans après le début des travaux,
- ◇ prendre leur résidence principale dans la maison construite, dès l'achèvement de celle-ci, et à la maintenir à la même adresse pendant 10 ans au moins,
- ◇ ne pas aliéner le bien durant cette période de 10 ans, ni le louer ou le mettre à disposition d'un tiers en tout ou en partie.

En ce qui concerne l'attribution des lots, le règlement communal précise également qu'un seul lot ne sera attribué par demandeur et son conjoint ou assimilé (cohabitant de fait ou cohabitant légal).

Aujourd'hui, ce sont donc plus de 30 ménages qui ont pu acquérir la propriété et se loger en territoire stabulois.

Cette première phase du PCAR désormais bouclée, la Commune d'Etalle s'attèle à l'élaboration de la phase 2 laquelle nécessitera, tout comme la phase 1, un ensemble de procédures administratives ainsi que des équipements et aménagements de voirie.

Ci-contre, un plan des différentes phases (la 1 étant le lotissement Mouche d'Etthe).



Vous souhaitez entreprendre des travaux dans votre habitation ou sur votre terrain? Etes-vous soumis ou non à une demande de permis d'urbanisme ? N'hésitez à prendre contact avec le service urbanisme de la Commune afin de vous en assurer !

En règle générale, toute demande de permis d'urbanisme nécessite la remise des formulaires suivants :  
(La nature des travaux déterminera les formulaires nécessaires à la composition du dossier)

- Formulaire de demande de permis (Annexe 4-5-6-7-8-9)
- Notice d'évaluation des incidences
- Statistiques I ou II
- Photos
- Formulaire des sols
- Plans
- PEB

(formulaires disponibles sur le site : [http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_amenagement/juridique/codtformulairecommune](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/juridique/codtformulairecommune))

Le service Urbanisme dispose d'un délai de 20 jours pour s'assurer que le dossier est complet et ensuite de 10 jours pour fixer la procédure.

◇ Dépassé ce délai, le demandeur est en droit d'interpeller la DGO4 en vue d'obtenir son accusé de réception. L'article du CoDt (D.IV.46) prévoit trois types de délais suivant l'objet de la demande:

- 30 jours : petit permis (la commune est l'autorité compétente)
  - ◇ Sans publicité;
  - ◇ Aucun avis d'instance (Art.D.IV.35);
  - ◇ Avis du Fonctionnaire Délégué facultatif / non obligatoire.
- 75 jours: la demande nécessite soit :
  - ◇ Publicité (Art. D.IV.40);
  - ◇ Avis d'instance(s);
  - ◇ Avis du Fonctionnaire Délégué.
- 115 jours : procédure complète nécessitant :
  - ◇ Publicité ou non;
  - ◇ Avis d'instance(s);
  - ◇ Avis Fonctionnaire Délégué.

Remarques:

- Les délais énumérés ci-dessus ne sont effectifs (ne prennent cours) qu'une fois l'accusé de réception établi et notifié au demandeur [ ... ]

15

QUICKSCAN,  
L'OUTIL ÉNERGÉTIQUE

## ◀ [ ... ] Suite des remarques

- En cas de non réponse, lors de la procédure, dans le délai imparti soit:
  - ◊ De la commune : il y a saisine auprès du Fonctionnaire Délégué (s'il n'a pas été consulté au préalable), sinon auprès du Gouvernement;
  - ◊ D'une instance consultée (voir Art.D.IV.37);
  - ◊ Du Fonctionnaire Délégué (voir Art.D.IV.39).
  
- Délai prévu pour la remise d'avis :
  - ◊ Les différentes instances (30 jours) sauf pour le SRI (45 jours);
  - ◊ Le Fonctionnaire délégué (35 jours)

**PLUS D'INFOS :**

Service Urbanisme  
 Gregory Turbang - 063.45.01.10  
 gregory.turbang@publilink.be  
 www.etalle.be

◊ Le SPW Energie met à disposition des citoyens l'outil Quickscan pour leur permettre d'estimer, directement en ligne, le potentiel énergétique de leur habitation.

Pour atteindre les objectifs de la stratégie de rénovation énergétique en Wallonie, l'outil Quickscan permet à tout un chacun d'évaluer l'ampleur et de prioriser les travaux énergétiques de son logement. En quelques clics, et sans nécessiter l'intervention d'un professionnel, Quickscan s'utilise gratuitement en ligne, sous le couvert de l'anonymat, à l'adresse [www.monquickscan.be](http://www.monquickscan.be).

L'outil fournit les liens et adresses utiles pour entamer un projet de rénovation, donne des recommandations, et évalue les travaux qui seront à prévoir pour atteindre, au minimum, un label de performance énergétique A (cfr. Label énergétique octroyé à l'issue de la procédure de certification des bâtiments résidentiels wallons).

! QUICKSCAN est indicatif et ne remplace pas un certificat PEB ni un audit Logement !

## ECONOMISEZ SUR VOS FRAIS DE CHAUFFAGE

Avec le retour de l'hiver, nous avons rallumé nos chauffages. Les consommations qui y sont liées ont un coût important pour nos portefeuilles, et engendrent souvent des rejets importants de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique. Dès lors, nous avons tout intérêt à réduire autant que possible nos consommations de combustibles.

Voici donc quelques gestes relativement simples et qui sont très rentables :

- Notre allié pour l'hiver, c'est le pull ! En effet, en parvenant à diminuer la température intérieure de 1°C, l'économie sur la consommation de chauffage sera d'environ 7%.
- Calfeutrer les portes et fenêtres en plaçant des tentures et des coussins de porte permet de limiter les entrées d'air et réduit la sensation de froid.
- Dégager et dépoussiérer les radiateurs permet une meilleure diffusion de la chaleur dans la pièce (ne pas s'en servir comme «étagère»).

- Installer des réflecteurs derrière les radiateurs (placés sur un mur extérieur non isolé ou sur un mur jouxtant un espace non chauffé). Ils vont réfléchir la chaleur et la renvoyer dans la pièce. L'économie attendue est d'environ 10 euros par an par radiateur !

- Isoler les tuyauteries de chauffage qui traversent des zones non chauffées (caves, vides ventilés, ...). Ces conduits non isolés diffusent de la chaleur là où c'est totalement inutile (la perte d'énergie est équivalente à la consommation d'une ampoule de 60 watts par mètre de tuyau!). Il suffit de placer autour de ces tuyaux un isolant (en vente dans tous les magasins de bricolage).

Si vous avez des questions ou souhaitez d'autres conseils pour réduire votre consommation (n'oublions pas que l'énergie la moins chère et la moins polluante est celle que l'on n'utilise pas !), n'hésitez pas à contacter le Guichet de l'Énergie d'Arlon (063/24.51.00).

Sources : 101 idées futées pour faire des économies d'énergie chez soi - SPW Editions



## 17 WALLORENO VIA LE PARC NATUREL DE GAUME

Avec l'appui de la Province de Luxembourg, les communes d'Aubange, Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Neufchâteau, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton participent au projet pilote lancé par la Wallonie, pour stimuler la rénovation énergétique des logements. Pour les communes de Gaume, le projet Walloreno rejoint le projet RénovA+ accompagnant déjà les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement.

### ET SI VOUS RÉNOVIEZ VOTRE HABITATION AVEC WALLORENO ?

Vous avez des projets de rénovation pour votre habitation ? Participez au projet pilote et profitez de nombreux avantages, comme par exemple :

- ◇ Une expertise et des conseils éclairés d'un auditeur agréé pour choisir les travaux à entreprendre;
- ◇ Un plan clair des travaux à effectuer avec un ordre défini et un budget connu;
- ◇ Un accompagnement dans la réalisation des travaux;
- ◇ Une aide financière qui s'ajoute aux aides régionales;
- ◇ Un accès au monitoring des consommations.

### A QUI S'ADRESSE CE PROJET PILOTE ?

Aux propriétaires, locataires, gestionnaires des communes participantes dont l'immeuble se situe sur une des communes participantes et qui souhaitent améliorer le confort et la performance énergétique de leur logement. Le logement doit être une maison unifamiliale datant d'avant 2010.

Intéressé ?

N'attendez pas pour intégrer le projet pilote et rénover votre habitation !

Rendez-vous sur le site du Parc Naturel de Gaume pour vous inscrire avant le 28 février 2021.

Nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous avec vous.

### PERSONNES DE CONTACT :

Communes de Gaume : Nathalie Monfort  
- 0473 99 05 53 - [n.monfort@pndg.be](mailto:n.monfort@pndg.be) -  
[//www.parc-naturel-gaume.be/renovaplus](http://www.parc-naturel-gaume.be/renovaplus)

## DÉMARCHES EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT

Il faut songer, lors d'un déménagement, à une quantité de détails pratiques. Pour ne rien oublier, voici, un petit pense-bête à l'attention de nos nouveaux habitants :

◇ Si vous êtes locataire, n'oubliez pas de dresser l'état des lieux à votre arrivée.

◇ Prenez contact avec les sociétés fournissant l'énergie de votre habitation pour faire fermer les compteurs ou transmettre les relevés des compteurs au nouveau propriétaire ou locataire.

◇ Effectuez le relevé d'eau à votre entrée dans votre nouveau logement et transmettez-le auprès du service de l'administration communale ([wilma.ehmann@publilink.be](mailto:wilma.ehmann@publilink.be))

◇ Passez au bureau de poste : via "DoMyMove", vous pouvez informer vos fournisseurs de services (GSM, électricité ...) de votre déménagement et demander que votre courrier soit envoyé à votre nouvelle adresse.

◇ N'oubliez pas de faire modifier votre assurance habitation et d'assurer votre nouvelle habitation.

◇ Changez le nom de la sonnette et de la boîte aux lettres.

◇ Effectuez votre déclaration de changement d'adresse par email, de préférence, ou en vous rendant au guichet population de l'administration communale, muni de votre carte d'identité.

L'agent de quartier procédera au contrôle du domicile et vous serez ensuite convoqué pour mettre à jour la puce de votre carte d'identité.

Vos agents population : Laetitia Veriter [laetitia.veriter@publilink.be](mailto:laetitia.veriter@publilink.be) et Christine Dodeur [christine.dodeur@publilink.be](mailto:christine.dodeur@publilink.be)

◇ Si vous avez un chien ou un chat portant une puce électronique, informez les banques de données officielles pour l'enregistrement des chiens ou des chats, à savoir respectivement [DogID.be](http://DogID.be) ou [CatID.be](http://CatID.be) de votre changement d'adresse.

## 19

## PRIMES LIÉES AU LOGEMENT

L'action publique en faveur du logement : aperçu des primes et aides en la matière

#### COMMUNE D'ETALLE :

Besoin d'un soutien dans l'acquisition d'une première habitation\* ? Travaux d'isolation de votre toiture en perspective? N'hésitez pas à solliciter une prime communale.

\*Envie d'en savoir plus sur la prime à l'acquisition ? Rendez-vous dans l'édition précédente de votre bulletin communal ou sur le site [www.etalle.be](http://www.etalle.be)

#### PRIME À L'ISOLATION DE LA TOITURE :

##### ◇ Bénéficiaires :

Toute personne physique, propriétaire ou copropriétaire, usufruitière ou nu-propriétaire ou encore locataire d'une habitation située à Etalle pour réaliser des travaux d'isolation à cette habitation.

##### ◇ Activités soutenues :

La demande doit porter sur des travaux du toit (pans de la toiture, plancher de grenier, toit plat) et ce, préalablement aux travaux.

◇ La liquidation aura lieu dès production du document attestant de la prime Région Wallonne relative au même objet

- Si l'isolation est placée par un entrepreneur enregistré, la prime est de 3 euros par m<sup>2</sup> de surface isolée
- Si l'isolation est placée par le demandeur lui-même, la prime est de 2 euros par m<sup>2</sup> de surface isolée.

##### ◇ Critères:

- Le permis de bâtir de l'habitation doit avoir été octroyé
- S'il est fait appel à un entrepreneur pour réaliser les travaux, celui-ci doit être enregistré auprès du Service Public Fédéral Finances
- Le coefficient de résistance thermique R de l'isolant placé doit être supérieur ou égal à 3 m<sup>2</sup>kw. Le coefficient de résistance thermique R s'obtient en divisant l'épaisseur de l'isolant (exprimé en mètre) par la conductivité thermique du matériau (en W/m K).

Il est admis que l'isolant soit placé en plusieurs couches : c'est la somme des résistances des différentes couches qui doit présenter une résistance totale supérieure à 3 m<sup>2</sup>KW

A titre d'exemples, pour remplir la condition n° 3 (coefficient de résistance thermique  $R > 3 \text{ m}^2\text{KW}$ ), il faut une épaisseur théorique d'isolant de : Laine de roche ou de verre : 14 cm + PUR (polyuréthane) : 11 cm + EPS (polystyrène extrudé) : 14 cm + Verre cellulaire : 17 cm + Cellulose : 14 cm

Plusieurs produits couramment commercialisés permettent d'atteindre la résistance de  $3\text{m}^2\text{KW}$  avec une épaisseur légèrement inférieure (ex : 12cm de laine de verre de marque ... ).

#### ◇ Procédure:

Pour bénéficier de la prime, le demandeur ou l'installateur, au nom de son client :

- a) Introduit une demande à l'administration communale qui délivre un accord de principe préalable aux travaux.
- b) La prime est accordée sur présentation du document attestant l'octroi de la prime Région Wallonne relative au même objet.

### RÉGION WALLONNE :

#### AVANTAGE FISCAL EN MATIÈRE DE CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE : LE « CHÈQUE HABITAT »

Cet avantage vise à faciliter l'accès à la propriété, en particulier pour ceux qui disposent de revenus moyens ou modestes. Il s'agit d'une réduction d'impôt convertible en crédit d'impôt.

Les conditions d'octroi du chèque habitat sont reprises ci-dessous et sont cumulatives :

1. Un emprunt relatif au financement de l'habitation, d'une durée minimale de 10 ans, couvert par une inscription hypothécaire;

2. Acquisition d'un bien immobilier (habitation) dont il faut devenir propriétaire même à titre partiel, attestée par la passation d'un acte de propriété en principe au 31 décembre de l'année de la conclusion du crédit. Un emprunt hypothécaire contracté pour financer des travaux (1) n'ouvre donc le droit au Chèque Habitat que s'ils sont «concomitants» à l'achat (2); (1)(2) dans ce cas, voyez le mécanisme de l'accesspack et des prêts à taux zéro appelés Ecopack/Rénopack sur le site de la SWCs ([www.swcs.be](http://www.swcs.be)) ou du FLW si vous avez 3 enfants et plus ([www.flw.be](http://www.flw.be))

3. L'habitation doit être propre et le rester. Sur le plan fiscal, une habitation est considérée comme «propre» si elle est occupée personnellement par son propriétaire. Des exceptions existent et sont prévues par la législation fiscale (ex : travaux, ... ) ;

4. L'habitation doit être unique. La notion habitation « unique » signifie que le propriétaire ne peut pas, à côté de l'habitation en question, posséder d'autres habitations qu'il soit (co)propriétaire, nu-propriétaire, usufruitier, superficiaire, emphytéote ou possesseur. A noter qu'à côté de cette règle générale sont prévues des exceptions conformément à la législation fiscale actuelle.

#### ◇ Procédure

Si vous avez contracté un emprunt hypothécaire en 2019 pour acheter votre logement propre et unique, c'est lors de l'exercice d'imposition 2020 que vous devrez déclarer celui-ci pour pouvoir bénéficier du Chèque-Habitat, pour autant bien entendu que toutes les conditions soient réunies.

#### ◇ Exemple

Claude vit seul avec ses 4 enfants. Il a un revenu imposable de 23.000 euros. Il contracte un crédit hypothécaire pour l'achat d'une petite maison. Chèque habitat : Montant variable : 1520 euros –  $((23.000-21.000) \times 1,275\%) = 1.495$  euros. Montant forfaitaire :  $4 \times 125$  euros = 500 euros Soit un chèque habitat de : 500 euros + 1.495 euros = 1.995 euros an.

En comparaison, dans le système actuel, Claude aurait un avantage de 1.252 euros. Le Chèque Habitat lui apporte donc un avantage complémentaire annuel de 743 euros soit une hausse de 59 %.

Plus d'informations :

[http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_logement/aides/aide?aide=chequehabitat](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_logement/aides/aide?aide=chequehabitat)

### LE PRÊT-JEUNES DU FONDS DU LOGEMENT DE WALLONIE

Le prêt-jeunes est un crédit à 0 % destiné à financer les frais d'achat d'un premier logement.

Par frais d'achat on entend les droits d'enregistrement, les honoraires du

notaire pour l'acquisition et les frais d'inscription hypothécaire, mais aussi la commission de l'agence immobilière lorsqu'elle est mise à la charge de l'acheteur et, enfin, le montant de la TVA en cas de construction.

#### ◇ Conditions :

- Le ou les demandeurs doi(ven)t être âgé(s) de moins de 35 ans, à la date d'ouverture du dossier, être une famille nombreuse et disposer de revenus imposables globalement ne dépassant pas 97.700 euros;
  - Le montant maximum est de 60.000 euros \*;
  - La durée de remboursement ne peut dépasser 30 ans\*;
- \*Ces montants constituent des maxima, ils sont adaptables en fonction de la capacité financière des demandeurs.

Diverses garanties peuvent être exigées :

- La prise d'une inscription hypothécaire sur le logement. Dans certains cas, le crédit peut être accordé sans cette inscription mais alors avec promesse d'hypothèque;
- Si le crédit est accordé moyennant la prise d'hypothèque il devra être couvert par un contrat d'assurance incendie et par un contrat d'assurance-vie, de type solde restant dû couvrant le risque de décès, à prime unique qui peut être avancée par le Fonds;
- Suivant votre situation financière, le FLW se réserve le droit de conditionner l'octroi du crédit à la production de toute autre sûreté complémentaire.

Les frais liés à la constitution d'un dossier de crédit :

- Frais d'expertise (uniquement si le prêt est garanti par une inscription hypothécaire) : un montant de 200 euros est payable à l'ouverture du dossier. Si l'expertise n'a pas lieu, le montant versé est restitué sans délai;
- Frais de dossier : 100 euros sont dus après offre écrite. Si le crédit est couvert par une promesse d'hypothèque, le montant des frais de dossier est ramené à 50 euros.

Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.

Source : <https://www.flw.be/pre-jeunes/>

### POUR NOS AÎNÉS, UN PRÊT INTERGÉNÉRATIONNEL

Nos aînés sont souvent attachés à leurs habitudes. Lorsque survient une perte d'autonomie, la maison de retraite n'est pas nécessairement la solution qui leur plaît. C'est pourquoi vous pouvez obtenir un crédit hypothécaire à taux réduit pour financer des travaux destinés à l'accueil de parents âgés d'au moins 60 ans jusqu'au troisième degré. La notion de famille nombreuse doit être rencontrée.

Deux formules sont possibles :

1. Le parent âgé partagera le logement familial : dans ce cas, le crédit est destiné à aménager ou à créer un espace de vie (une chambre par exemple) permettant d'héberger votre parent.

2. Le parent âgé occupera un logement de proximité : dans ce cas, le crédit est destiné à créer un logement à côté de l'espace familial proprement dit, mais sur votre propriété. Le logement de proximité présentera tous les équipements (cuisine, sanitaires) permettant au parent âgé de vivre en totale autonomie.

Les conditions d'octroi sont celles fixées pour les classiques crédits aux familles nombreuses.

Source : <https://www.flw.be/le-pre-intergenerationnel/>

### PRIME A L'ADAPTATION DU LOGEMENT POUR LES 65 ANS ET + (via la Province de Luxembourg)

Dans la limite des crédits budgétaires disponibles et aux conditions fixées par le présent règlement, le Collège provincial octroie une prime au demandeur de 65 ans et plus, en perte d'autonomie, qui effectue des aménagements dans son logement en vue de l'adapter à sa situation. Est accepté l'achat de: planche de bain, monte escalier, barre d'appui, rehausse wc, etc.

Le montant de la prime provinciale est fixé à 50 % du coût des aménagements (T.V.A. comprise), avec un maximum de 1.500 euros.

Plus d'infos:  
[www.province.luxembourg.be](http://www.province.luxembourg.be)



## AUTONOMIE DES SENIORS

Sur le terrain, le CPAS oeuvre également à simplifier la vie quotidienne de nos aînés. Vous trouverez ci-dessous les services proposés pour contribuer à maintenir l'autonomie de nos seniors.

### MOBILITÉ

La navette du CPAS peut prendre en charge les personnes ayant des problèmes de mobilité devant leur domicile que ce soit pour se rendre dans les commerces, à la poste, à la pharmacie, à la banque, ... Elle est organisée :  
 Le mardi de 8h à 9h30 13h30 à 15h  
 Le mercredi de 9h à 12h  
 Le jeudi de 8 h à 9h 30 et 13h30 à 15h.

Alain, Christian, Claudy et François les conduiront à l'endroit de leur choix situé sur la commune d'Etalle en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Il est à noter que l'AD Delhaize et l'Intermarché en concertation avec l'Administration Communale et le CPAS recommandent à leur clientèle âgée de plus de 60 ans un créneau horaire qui leur est prioritairement réservé.  
 Intermarché: mardi et jeudi de 8h à 9h.  
 AD Delhaize : mardi et jeudi de 14h à 15h.

### VIE QUOTIDIENNE

Certaines tâches de la vie quotidienne peuvent devenir physiquement compliquées à remplir. Le CPAS d'Etalle peut vous aider :

- Un service de repassage est disponible et s'adresse à tout le monde. Il dispose également d'un laveur. Les tarifs sont :  
 Repassage: 8.40 euros de l'heure  
 Lavoir: 10 euros par machine (lavé/seché).
- Le CPAS collabore avec différents traiteurs de la région qui livrent des repas à domicile. Il accorde une intervention de 2 euros par repas à toutes personnes de plus de 60 ans, domiciliées sur la commune d'Etalle et qui se font livrer par un des services conventionnés.
- Vous avez besoin de soutien, par exemple au niveau des tâches ménagères, et vous éprouvez des difficultés administratives pour contacter les services concernés (aides familiales, ...), vous pouvez contacter le CPAS qui complétera avec vous les démarches pratiques.

### CPAS D'ETALLE

063.45.55.53

## CAMPAGNE DES ILES DE PAIX

15-16-17 JANVIER 2021

En janvier prochain, les Iles de Paix organiseront leur campagne de récolte de fonds.

L'action d'Iles de Paix se focalise sur la promotion de l'agriculture familiale durable, respectueuse de l'environnement. Chaque année, en Belgique, de nombreux bénévoles adultes et jeunes se mobilisent pour récolter des fonds afin de soutenir des projets « Iles de Paix » au Pérou, Benin, Burkina-Faso, Tanzanie et Ouganda.

La crise du Coronavirus complique leurs actions: pas de porte à porte, pas de vente à l'entrée des grands magasins.

La pandémie touche aussi leurs partenaires du Sud qui ont besoin de notre soutien et de notre solidarité.

C'est pourquoi ils vous proposent de réserver auprès des bénévoles qui ont accepté d'être un relais dans cette chaîne de solidarité, un ou plusieurs des « articles » suivants :

- 4 modules : 6 euros
- 1 bracelet : 6 euros
- 1 BAP, bon à planter un arbre : 6 euros en partenariat avec la Société Royale forestière de Belgique
- 1 sac coton pour fruits : 40 euros
- 1 emballage alimentaire réutilisable à la cire d'abeille : 10 euros
- 1 don au compte : Iles de Paix  
Rue du Marché 37 à 4500 Huy  
IBAN : BE97 0000 0000 4949  
BIC : BPOTBEBI

Pour toute réservation ou information, merci de contacter:

- Andrée Debontridder-Frising à Mortinsart  
063/41 14 82 ou 0476/64.93.93
- Céline Ranieri-Rosignon à Villers-sur-Semois - 063/60.05.31
- Laurence Dumont-Laperche à Sainte-Marie - 063/45.58.11 (après 17h)
- Monique Meinguet-Bertrand à Sivry  
063/45.57.95
- Christine Farinelle-Rosignon à Etalle - 0497/64.48.40 - philippe.fa@gmail.com
- Claudine Genin à Etalle - 063/45.50.22  
0496/05.63.25 - clgenin5@gmail.com

La livraison sera organisée dans le plus strict respect des mesures sanitaires.

# ENSEMBLE, IMAGINONS UNE AUTRE MANIÈRE DE CONCEVOIR L'ÉCONOMIE

## 22

### L'ÉPI NOUVEAU EST NÉ

CITOYENNETÉ & SOLIDARITÉ



#### NOUVEAUX BILLETS

Après 8 années d'existence, les épis en circulation augmentant d'une part, les billets vieillissant d'autre part, l'ASBL L'Epi Lorrain a émis une série de nouveaux billets qui, progressivement, remplaceront les anciens. Les valeurs des nouveaux billets sont de 1, 2, 5, 10 et 20 épis et représentent différents coins de Gaume et du pays d'Arion ; la valeur de l'épi reste bien sûr inchangée et est de 1 euro pour 1 épi.

Pour rappel, un des objectifs principaux de l'Epi est de dynamiser les échanges de la vie quotidienne en privilégiant les circuits courts et en construisant une économie plus juste, plus durable, plus locale et donc plus humaine. Cela est d'autant plus d'actualité que la crise sanitaire nous a rappelé l'importance primordiale des producteurs, commerces et services locaux. Actuellement, il y a plus de 130 prestataires qui acceptent l'épi sur le territoire.

Par ailleurs, l'Epi existe aussi sous forme électronique : il s'agit d'une application sécurisée, à l'instar du «PC-banking» qui permet aux prestataires de l'Epi, mais

◇ aussi aux utilisateurs de faire des virements en é-épis à partir de son ordinateur ou plus simplement encore de payer ses achats courants à partir de son smartphone. Pour cela il faut charger l'application qui permet le paiement direct sans contact. Cette application « é-épi » est gérée par l'ONG CYCLOS spécialisée dans les monnaies virtuelles et dont la sécurité est pratiquement totale. Inscrivez-vous sur le site: [www.é-épis.org](http://www.é-épis.org) pour accéder aux services pré-cités. Pour le smartphone, il faut également charger l'application « CYCLOS4mobile ».

#### QUE DEVIENNENT LES EUROS ÉCHANGÉS EN ÉPIS ?

Pendant que les épis circulent et font «tourner» l'économie locale, les euros détenus par L'ASBL L'Epi Lorrain sont placés dans des coopératives locales dont les objectifs sont en accord avec ceux de l'Epi.

#### POUR PLUS D'INFORMATIONS :

[www.enepisdubonsens.org](http://www.enepisdubonsens.org),  
[contact@enepisdubonsens.org](mailto:contact@enepisdubonsens.org)  
0473/42.23.30 .

## PLAINES &amp; STAGES

### INFOS PRATIQUES POUR L'ORGANISATION ET L'INSCRIPTION AUX STAGES STABUL'ACCUEIL & AUX PLAINES COMMUNALES

#### Renseignements et inscriptions :

Nicolas Bauduin  
stabilaccueil@hotmail.be  
063/45.01.14 - 0495/45.80.12

Les formulaires d'inscription seront distribués dans les écoles de l'entité, disponibles à l'accueil de la maison communale, téléchargeables sur le site internet communal et sur la page Facebook « Accueil Temps Libre Etalle »

L'INSCRIPTION EST EFFECTIVE  
UNIQUEMENT APRÈS RÉCEPTION DU  
FORMULAIRE COMPLÉTÉ ET DU  
PAIEMENT.

Les formulaire est à déposer à  
l'administration communale ou envoyer  
par mail stabilaccueil@hotmail.be

#### ◇ STAGE A CARNAVAL

- ◇ Pour qui ?  
Enfants scolarisés de 2.5 à 12 ans
- ◇ Quand ?  
Du 15 au 17 février 2021
- ◇ Où ?  
A l'école communale d'Etalle, Rue  
Fernand Neuray 36, 6740 Etalle (Bloc  
maternelle).
- ◇ Horaire: De 9h à 16h (accueil de 7h30  
à 9h et de 16h à 17h30)
- ◇ Tarifs : Inscription aux 3 journées:  
30 euros pour le 1er enfant, 25 euros  
pour le second, 15 euros pour le troisième  
et +

Inscription obligatoire avant le 03 février  
2021. Attention nombre de places limité  
(30 enfants max.)

ATTENTION : Le paiement se fait sur le  
compte bancaire de l'Asbl Stabilaccueil :  
BE74 0688 9526 92 07.

#### Remarques:

En fonction des décisions  
gouvernementales et sanitaires à venir  
(allongement du congé de détente d'une  
semaine), le stage de Carnaval pourrait  
être porté à 5 jours.

## PLAINES DE PRINTEMPS

◇ Pour qui ?

Enfants scolarisés de 2,5 à 13 ans

◇ Quand ?

Du 06 au 09 avril

Du 12 au 16 avril

◇ Pour les enfants de 2.5 à 6 ans :

à l'école communale d'Etalle, Rue Fernand Neuray 36, 6740 Etalle (Bloc maternelle).

Horaire : 9h à 16h15 (accueil gratuit de 16h15 à 17h30)

◇ Pour les enfants de 6 à 13 ans :

au complexe sportif d'Etalle, Rue des Ecoles 82A, 6740 Etalle

Horaire : 9h à 16h30 (accueil gratuit de 16h30 à 17h30 à l'école communale d'Etalle - bloc maternelles).

Inscription obligatoire avant le 19 mars 2021. Attention nombre de places limité.

ATTENTION : Le paiement se fait sur le compte bancaire de l'Administration Communale : BE67 0910 1782 4787

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES VACANCES D'ÉTÉ

### A. PLAINES D'ÉTÉ

◇ Pour qui ?

Enfants scolarisés de 2,5 à 12 ans

◇ Quand ?

- Du 19 au 23 juillet

- Du 26 au 30 juillet

- Du 16 au 20 août

- Du 23 au 27 août

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 19 avril 2021. Attention nombre de places limité.

### B. STAGES ADSL

◇ Pour qui ?

Enfants scolarisés de 2,5 à 12 ans

◇ Quand ?

- Du 05 au 09 juillet

- Du 12 au 16 juillet

- Du 02 au 06 août

- Du 09 au 13 août

Renseignements et inscriptions : [www.adslstages.be](http://www.adslstages.be) - 081/61.18.40

ATTENTION : Pour les stages ADSL, les inscriptions se font auprès d'ADSL mais le paiement se fait sur le compte bancaire de la commune.

## SYNDICAT D'INITIATIVE D'ETALLE

### LE SYNDICAT D'INITIATIVE DÉMÉNAGE

L'administration communale d'Etalle a acquis l'Ancienne Justice de Paix dans le courant de l'année 2020.

Le Syndicat d'Initiative devrait déménager début d'année dans ce nouveau bâtiment qui accueillera également les archives du Gletton ainsi que les bureaux du Centre d'Art Contemporain du Luxembourg Belge.

### DE NOUVEAUX MEMBRES

Dans le but de redynamiser le Syndicat d'Initiative, trois nouveaux membres ont rejoint le conseil d'administration. Il s'agit de Fabienne Genatzy, Michel Pierrard et Christophe Van Den Bogaerde qui est dorénavant Vice-Président.

Les missions du Syndicat sont plurielles et nous essayerons d'en développer plusieurs en 2021.:

- ◇ Promouvoir le patrimoine local en rendant plus visibles et accessibles nos richesses naturelles et historiques;
- ◇ Mettre en évidence les chemins praticables à vélo ou à pied;

- ◇ Avoir un rôle d'informations pour la population stabuloise et pour les touristes;
- ◇ Promouvoir le développement du commerce local et de la filière bois;
- ◇ Proposer des manifestations qui mettent en avant les talents locaux et/ou qui participent à la convivialité stabuloise.

Si vous souhaitez vous investir pour quelques heures ou pour un projet spécifique, n'hésitez pas à les contacter.

### SURPRISE DU 1<sup>ER</sup> MAI

Le 1<sup>er</sup> mai a toujours été une date phare pour le Syndicat d'Initiative. Tout le monde se rappelle des Balades Gourmandes puis des Villages des Saveurs qui ont illuminé les printemps stabulois.

En 2021, le SI vous proposera, le temps d'un week-end, une nouvelle manifestation familiale qui plaira certainement aux petits comme aux grands. Les détails vous seront dévoilés dans les prochaines semaines.

Consultez leur page Facebook pour être informé de leurs prochaines actualités.

# 25 #Lisezvous lebelge

## #LISEZVOUSLEBELGE

### #LISEZVOUSLEBELGE

Du 16 novembre au 25 décembre, une campagne de promotion a eu lieu pour promouvoir le livre belge.

Sous le hashtag #LisezVousLeBelge, différents partenaires ont proposé, durant six semaines, des contenus et des initiatives diverses afin de faire découvrir le secteur sous toutes ses formes: articles de fond, interviews, sélections, jeux-concours, etc.

La bibliothèque d'Etalle a suivi le mouvement en proposant chaque semaine une sélection d'auteurs, illustrateurs ou maisons d'édition belges. Si vous êtes passés à côté de cette initiative, n'hésitez pas à franchir les portes de la bibliothèque. L'équipe vous conseillera avec plaisir sur les différents albums, romans, bandes dessinées qui proviennent de notre cher pays.

### ACHAT DE LIVRES BELGES

Au-delà de cette campagne de promotion, la FWB a financé un achat massif de livres pour les bibliothèques et pour les CPAS afin de soutenir le secteur du livre malmené pendant la situation sanitaire.

Le montant alloué était défini en fonction du nombre de lecteurs pour les bibliothèques et du nombre d'habitants pour les CPAS.

Les critères de sélection étaient simples. Chaque livre devait être :

- Publié en français en 2019 ou 2020;
- Ecrit / dessiné / illustré par un auteur / dessinateur / illustrateur résidant en Belgique ou publié par un éditeur belge;
- Commandé dans une librairie reconnue par la FWB.

Le CPAS a profité de cette occasion pour fournir le Service Jeunesse d'ouvrages de référence pour les ados.

La bibliothèque a quant à elle étoffé ses collections que vous pourrez découvrir lors de votre visite.

### BIBLIOTHÈQUE D'ETALLE

La bibliothèque reste ouverte aux horaires habituels. Diverses expositions vous seront présentées ce printemps. N'hésitez pas à franchir les portes de la bibliothèque et à vous abonner à sa page Facebook:

[www.facebook.com/bibliothequed.etalle](http://www.facebook.com/bibliothequed.etalle)

# VIVRE À ETALLE

## SERVICES COMMUNAUX

### ACCUEIL & POPULATION

Christine Dodeur

063.45.01.19

Laetitia Veriter

063.45.01.18

### ETAT CIVIL

Christine Dodeur

063.45.01.21

### DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Marie Dourte

Directrice Générale / 063.45.01.16

Brigitte Parfondry

Secrétariat / 063.45.01.15

### URBANISME

Gregory Turbang

063.45.01.10

### CIMETIERES / ENQUETE PUBLIQUE

Marie-Valérie Marquet

063.45.01.25

### TRAVAUX

Etienne Noo

063.45.01.23

Francis Dessogne

063.45.01.23

Sébastien Medard

063/45.01.20

Laura Lopez

063/45.01.17

### COMPTABILITÉ / RECETTES

Olivier Jacquemin / Receveur

063.45.01.29

Valérie Vaillant

063/45.01.27

### TAXES / REDEVANCES / PLANU

Wilma Ehmann

063.45.01.28

### CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Christine Henneaux

063/45.55.53

### ODAS

Marie Sainlez

0499/11.71.81

### STABUL'ACCUEIL

Nicolas Bauduin

063/45.01.14

### CENTRE D'EVEIL ARTISTIQUE

Michael Crepin

0498/59.71.22

### SERVICE JEUNESSE

Audry Cretel

063/23.98.43

### BIBLIOTHÈQUE

Dominique Martin

063/60.13.88

### COMPLEXES SPORTIFS & CULTURELS

Annick Guillaume

0496/84.65.36



### RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

Le ramassage des sapins de Noël est prévu la semaine du 11 au 15 janvier 2021.

Un grand merci à nos ouvriers communaux.